

pièces de rechange des instruments aratoires. Le Gouvernement, par l'intermédiaire du même ministère du Revenu national, en était arrivé au point d'imposer un droit de 25 p. 100. Il est maintenant réduit au 6 p. 100 des libéraux. Si les pièces de rechange ne sont grevées que de 6 p. 100, que dire d'une si grande réduction du droit sur la machine même. Un jour peut-être le Gouvernement se montrera sensé et n'imposera pas des droits aussi accablants sur les instruments de production, qui sont cause que nous perdons des revenus dont nous avons tant besoin. C'est ce que j'espère, mais je crains fort que le Gouvernement ne reste pas assez longtemps au pouvoir pour que cela se fasse.

Puis, nous constatons que certaines obligations sont taxées en vertu de ce budget. Je suis surpris que cette décision n'ait pas été prise depuis longtemps. De plus, les obligations canadiennes portant intérêt payable en argent de New-York sont frappées d'une taxe de 5 p. 100, le Trésor cherchant ses revenus où il peut. On ne peut tirer du sang d'une pierre, ni déculotter un highlander. En outre, dans ce budget, la livre est réduite de \$4.40 à \$4.25 pour les fins du droit de dumping. Je ne puis énumérer tous les légers changements des droits douaniers. Nous le ferons quand nous étudierons la résolution. Le Gouvernement s'est assez bien conduit au sujet de quatre ou cinq modestes articles, mais ceux-ci sont éclipsés par les erreurs du budget.

En ce qui concerne le fonds de stabilisation, sur lequel on compte le plus, comment fonctionnera-t-il, et pourquoi n'a-t-il pas compris toutes les exportations en Grande-Bretagne? Nous ne pouvons dans le moment discuter comme nous l'aimerions cette question du rajustement du change défavorable avec l'Angleterre au moyen d'un fonds de stabilisation, ou d'entendre des témoins pour savoir qui a eu cette heureuse idée. Si cette proposition a été faite régulièrement par les conseillers du ministère, pourquoi ont-ils tardé tant d'années et ont-ils attendu que les cultivateurs et autres aient été saignés à blanc par le change défavorable? Pourquoi à cette heure tardive traiter ce problème par l'intermédiaire douteux de l'exportateur? Je crois que cette question devrait être soumise au comité de l'agriculture et de la colonisation, où nous pouvons interroger des témoins afin de savoir pourquoi la liste des articles est tellement restreinte, et pourquoi les dispositions ne comprennent pas d'autres marchandises d'une bien plus grande importance nationale que le miel ou les produits de l'érable, malgré que ceux-ci soient délicieux. Alors, si l'on ne peut démontrer au comité que le Gouvernement a raison de limiter le nombre des articles qui

sont censés bénéficier de ce fonds, celui-ci devrait s'appliquer à tous les produits exportables. Bien que ce soit la même livre, la même livre réduite utilisée dans chaque cas,—par conséquent, tous souffrent également du change défavorable,—tous ne sont pas traités sur le même pied dans le rajustement. Naturellement, il va sans dire que nous appuierons tout abaissement de droits. Je ne les crois pas importants, car on les aurait mentionnés. Mais le mauvais l'emporte tant sur le bon qu'on saura bien comment se prononcer au moment du vote.

Pour bien situer ce budget maladroit, il faut se reporter en arrière d'un an ou deux. On reconnaît que le Gouvernement a fait de puissants mais vains efforts pour aider l'agriculture. Il a fait à la fois preuve de résolution et de ténacité, mais sans beaucoup de succès. Je vais raconter quelques-unes des principales bévues qu'il a commises de temps à autre. Parce qu'il a essayé d'aider l'agriculteur, ce n'est pas une raison pour moi de le complimenter; l'objectif n'est utile que s'il est atteint, et la plupart de ses mesures étaient d'avance vouées à l'échec.

Dans l'exposé financier du mois de juin 1931, le premier ministre annonça que le producteur de blé serait aidé sous forme d'une diminution de 5 cents par boisseau dans le prix du transport, que les compagnies de chemins de fer absorberaient. Puis, l'on renonça provisoirement à cette idée, pour adopter celle de la prime de 5 cents pour le blé exporté, payable à l'exportateur. Durant deux grands mois moins deux jours, l'opposition libérale ne cessa de demander, du matin au soir, que cette prime soit versée directement au producteur, au lieu de passer par l'intermédiaire équivoque de l'exportateur. Il nous fallut tout ce temps-là pour amener le Gouvernement à notre avis, que le producteur avait bien peu de chance de toucher la prime si elle devait passer par un tiers; mais en définitive le premier ministre se convertit à notre idée. Or malgré cela, il crée cette année un nouveau fonds dont la contribution passera par les mains de ce même exportateur, principe qu'il abandonna et condamna il y a deux ans. Et on nous demande de mettre chapeau bas,—celui de l'année dernière bien entendu puisque nous n'avons pas le moyen de le renouveler,—de mettre chapeau bas et d'applaudir à une pareille proposition. Mais même après avoir décidé de verser la prime de 5 cents au producteur directement le Gouvernement l'a donnée à ceux qui en avaient le moins besoin et qui touchèrent des montants variés allant jusqu'à \$1,000, arrivant comme des cadeaux de Noël, le tout représentant plus de 12 millions de dollars; ouvrant, d'au-

[L'hon. M. Motherwell.]